

# REGLEMENT DE LA COURSE DE LA THESAUQUE

## Art.1 : Inscriptions

Sur internet : Sur le site eaulibre.lauragais.com via CHRONOSTART

Par courrier à l'adresse suivante : Marc THIERY- 1, allée René DESCARTES- 31560 NAILLOUX

Art.2 : Contact eaulibre.cnvl@gmail.com

## Art.3 : Tarif des épreuves

Course de la THESAUQUE avenir 100 m et 200 m	5€	+2€ si inscription sur place ou après le 18 juin 2017
Course de la THESAUQUE open 1,5 km	15€	+5€ si inscription sur place ou après le 18 juin 2017
Course de la THESAUQUE open 3 km	20€	
Course de la THESAUQUE open 5 km	25€	

## Art.4 : Tarif des épreuves pour les adhérents du Cercle des nageurs de Villefranche de Lauragais

Course de la THESAUQUE avenir 100 m et 200 m	Gratuit pour les enfants des adhérents		+2€ si inscription sur place ou après le 18 juin 2017
Course de la THESAUQUE open 1,5 km	Gratuit pour les <18 ans	10€	+5€ si inscription sur place ou après le 18 juin 2017
Course de la THESAUQUE open 3 km		15€	
Course de la THESAUQUE open 5 km		20€	

Art.5 : Retrait des dossards, départ - Accueil des nageurs le 25 juin 2017

Lac de la THESAUQUE 31560 MONTGEARD / NAILLOUX - GPS : N 43° 21' 18" E 1° 38' 53 »

### Course OPEN 3 kms et 5 kms – NAGEURS NES EN 2003 OU AVANT 2003

Inscriptions et retrait des bonnets	De 8h00 à 9h00
Briefing	9h45
Départ	10h00

### Course OPEN 1,5 km- NAGEURS NES EN 2005 OU AVANT 2005

Inscriptions et retrait des bonnets	De 8h00 à 11h00
Briefing	11h45
Départ	12h00

### Course AVENIR 100 m- NAGEURS NES EN 2008 et 2009

Inscriptions et retrait des bonnets	De 8h00 à 12h00
Briefing	12h45
Départ	13h00

### Course AVENIR 200 m- 2 CATEGORIES : NAGEURS NES EN 2006-2007 (cat.1) en 2004-2005 (cat.2)

Inscriptions et retrait des bonnets	De 8h00 à 12h00
Briefing	12h45
Départ	13h15

La présentation d'une attestation de la licence en cours de validité FFN, FF Handisport, FFTRI, FFS Sauvetage et secourisme, FFESSM d'étude des sports sous - marins est obligatoire.

A défaut le participant devra présenter un certificat de non contre-indication à la pratique de la natation datant de moins de 3 mois.

Une autorisation parentale est obligatoire pour les mineurs.

#### **Art.6 : Sécurité et Assurance**

L'organisateur dispose de moyens de secours permettant de suivre les concurrents tout au long de la course.

La manifestation est couverte par le contrat GAN association N°121585092 du CNVL.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence. Les non licenciés sont couverts par le contrat GAN association N°121585092 du CNVL.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident immédiat ou séquelles ultérieures qui pourraient survenir aux concurrents du fait de leur participation aux épreuves choisies et en cas de vol.

En cas d'accident et de blessures, les participants s'engagent à ne pas poursuivre l'organisation. Tous les compétiteurs participent sous leur propre responsabilité.

#### **Art.7 : Equipement : Le port de la combinaison néoprène**

<b>DISTANCE</b>	<b>INTERDITE AU DESSUS DE</b>	<b>OBLIGATOIRE EN DESSOUS DE</b>
≤ 1500 m	22°C	14°C
1501-3000 m	23°C	15°C
3001-4000 m	24°C	16°C

#### **Art.8 : Ravitaillements :**

Au troisième kilomètre à la sortie de l'eau pour l'épreuve des 5 kms.

A la fin de chaque course.

#### **Art.9 : Médias**

Du fait de son engagement, l'athlète donne son accord pour toute utilisation de son image concernant l'évènement dans le cadre de la promotion de celui-ci.

#### **Art.10 : Récompenses**

A minima, trophée aux trois premiers du classement général hommes et femmes pour les courses de 5 kms, 3 kms et 1,5 kms

Cadeau souvenir à chaque participant.

Médailles à tous les participants des deux courses avenir.

#### **Art.11 : Challenge interne du Club de Villefranche de Lauragais CNVL**

A minima, trophée au premier homme et femme pour les courses de 5 kms, 3 kms et 1,5 km

#### **Art.12 : Environnement**

Dans un souci de protection de l'environnement, aucun déchet ne devra être abandonné.

#### **Art.13 : Annulation de l'inscription**

Conformément aux usages unanimement admis et reconnus, relatifs aux inscriptions à des épreuves sportives, dans le cas où la personne ne participe pas à l'épreuve à laquelle elle s'est inscrite, le paiement sera conservé par l'organisateur et ne pourra donner lieu à aucun remboursement quelles que soient les raisons de l'annulation.

#### **Art.14 : Modification du parcours**

Si pour des raisons de sécurité indépendantes de la volonté de l'organisateur, le parcours devait être modifié, les concurrents devront se soumettre aux dernières dispositions du responsable des épreuves.

#### **Art.15 : Disqualification - Neutralisation**

Toutes les infractions observées par les juges de course sont enregistrées par écrit et signalées au juge arbitre en chef.

Carton jaune : Contournement incorrect de la bouée

Carton rouge : Deux cartons jaunes - Départ anticipé – Tout acte contraire à l'esprit sportif sur un autre nageur.

L'organisation se réserve le droit de neutraliser ou de dévier les retardataires en cas de dépassement de la tête de course si une gêne est observée ou si le temps de course a un impact sur le départ des courses suivantes.

#### **Art.16 : Annulation de l'épreuve**

Si le nombre d'inscrits est insuffisant, l'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve.

Si la température de l'eau est inférieure à 13°C, l'épreuve sera annulée. En cas de fortes intempéries, l'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve.

#### **Art.17 : Handisport**

Les courses sont ouvertes aux nageurs handisports. L'inscription aux courses doit être validée par le comité d'organisation.